



19 déc 2025 -18:32

Appartient à Conseil des ministres du 19 décembre 2025

Fixation des pourcentages des montants minimums du financement alternatif du régime des travailleurs salariés

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke et du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les nouveaux pourcentages et les nouveaux montants minimums du financement alternatif du régime des travailleurs salariés.

Le projet vise à modifier le nouveau pourcentage et les nouveaux montants minimums du financement alternatifs à partir de 2026.

Dans le cadre de l'accord de gouvernement, le gouvernement a pris une série de mesures en matière de réduction des cotisations qui ont un impact sur les cotisations sociales.

Pour compenser l'impact de la perte de moyens pour l'ONSS-Gestion globale, il est indispensable d'en augmenter le financement alternatif à partir de 2026.

Le projet est transmis pour avis au Comité de gestion de la Sécurité sociale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be





Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et
des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des
Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfm.be

Caroline Dujacquier
Porte-parole (FR)
caroline.dujacquier@kcfm.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfm.be

